CHARTE POUR LA PROMOTION DE LA FILIÈRE HORTICOLE ORNEMENTALE ET DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Les outils nationaux

- Fiche LOCAVERT
  - Favoriser les débouchés de la production locale pour la fourniture de végétaux,
  - Focus sur l'achat direct au producteur
- Guides AMF/VALHOR
  - « Du fleurissement aux espaces verts, pour une commande publique raisonnée en aménagements paysagers »
    - Leviers d'actions pour la conception, la création et l'aménagement, la fourniture de végétaux, l'entretien des espaces
  - « Gemapi et Paysage : le végétal au service de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations »

Et leur déclinaison en outils régionaux

- 6 régions françaises se sont dotées de Charte pour sensibiliser et favoriser l'achat local dans les aménagements paysagers
  - Auvergne Rhône Alpes
  - Bretagne
  - Centre-Val de Loire
  - Pays de la Loire
  - Ile de France
  - Normandie
- 2 sont en passe de s'en doter
  - Occitanie
  - Nouvelle Aquitaine

En Ile de France

Charte pour la promotion de la filière horticole ornementale et des aménagements paysagers

Signature officielle, le 20 septembre 2018 à Salonvert

Avec le soutien

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
Région îledeFrance
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION ILE-DE-FRANCE
FNPHP
Conseil Horticole Ile de France
îledeFrance Terre de saveurs
Amif
Fédération Française du Paysage Région Île-de-France
Agence Régionale de la Biodiversité
Agence des Espaces Verts
Val'hor
Hortis
Cercle des Horticulteurs

Objectifs de la charte

- Mettre en valeur un savoir faire et des produits régionaux
- Participer ensemble à développer des cités vertes, durables et répondre aux attentes des citoyens
- Engager et mobiliser les collectivités locales et les établissements publics pour
  - Sensibiliser à un achat local responsable
  - Attirer leur attention sur la possibilité de stimuler un approvisionnement local en matière d'aménagement paysager dans le respect du code des marchés publics

Ce que permet la règlementation du code de la commande publique

- sourcing
  - Identifier les prestataires et/ou fournisseurs de la filière et l'offre économique disponible avant lancement de la procédure du marché
  - Définir précisément le besoin et rédiger des cahiers des charges réalistes pour les entreprises candidates
- procédure simplifiée pour les marchés inférieur au seuil des 25000€
  - sans publicité ni mise en concurrence
- renforcement de l'obligation d'allotissement
  - permet notamment d'identifier le lot paysager / fourniture de végétaux
- insertion de clauses environnementales et sociales
  - accès des PME à la commande publique favorisé
  - approvisionnement local de qualité facilité

Les engagements des producteurs horticulteurs et pépiniéristes

- Proposer une gamme végétale diversifiée, adaptée au territoire francilien et aux évolutions règlementaires
  - gamme végétale adaptée
- Renforcer la connaissance de l'offre locale de végétaux et de services
- Développer les démarches certifiantes et les labels qualité
  - certifications environnementales Plante Bleue, MPS, Fleurs de France, ISO, Végétal local…
- Garantir des services de proximité
- Fournir des végétaux dans des conditions optimales
  - Fraîcheur liée au circuit court

Mieux connaître l'offre locale

Annuaire des Pépiniéristes & Horticulteurs d'Ile de France

http://www.ile-de-france.chambagri.fr/affiche-actualites-detail-2118

- Des producteurs se regroupent pour mieux présenter leur offre
  - CIE PÉPINIÈRES FRANCILIENNES
    - 7 pépiniéristes labélisés

VÉGÉTAL local

Ensemble construisons la palette végétale de demain

SE RENCONTRER POUR SE CONNAITRE

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DE VOS BESOINS

CO-CONSTRUIRE LES GAMMES ET LA PALETTE VÉGÉTALE DE DEMAIN

A bientôt chez les producteurs locaux …

Téléchargez et signez la charte pour l'achat local sur le site de la DRIAAF IDF : http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Engagez-vous-et-signez-la-charte

Contact : Isabelle VANDERNOOT
Chambre d'Agriculture de Région Ile de France
isabelle.vandernoot@idf.chambagri.fr